



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Unité de développement pédagogique

Ref.: 2013-09-D-17-fr-1

Orig.: FR

## **Proposition du Groupe de Travail 'Organisation des études au cycle secondaire'**

---

**CONSEIL D'INSPECTION SECONDAIRE**

Réunion du 8 octobre 2013 - Bruxelles

---

**COMITE PEDAGOGIQUE MIXTE**

Réunion des 10 et 11 octobre 2013 - Bruxelles

---

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 Mandat

Le Conseil supérieur a créé ce groupe de travail lors de sa réunion des 18, 19 et 20 avril 2012 à Oxford et lui a confié le mandat suivant :

*« ...dans l'optique d'une rationalisation des études et plus particulièrement des filières d'options. La composition du groupe de travail s'inspirera de celle du groupe de travail 'Langues' et ses activités incluront la rédaction d'une proposition de nouvelle structure des études au cycle secondaire dans le souci d'une souplesse et d'une efficacité accrues ainsi que sur le plan financier comme relevé dans le débat sur le cost sharing. »*

A la suite du premier rapport de ce groupe de travail, présenté lors de la réunion des 7 et 8 février 2013 du Comité pédagogique mixte et à la suite de l'avis remis par ce Comité pédagogique, le Conseil supérieur a précisé lors de sa réunion des 16, 17 et 18 avril 2013 à Bruxelles qu'il :

*« - donne mandat à un sous-groupe du GT « organisation des études » d'étudier les conditions pour la continuation des sections dans le cycle secondaire ;*

*- est majoritairement favorable à une augmentation de la taille moyenne des groupes ;*

*- demande au GT de poursuivre et d'approfondir la réflexion sur la proposition pour les années S1-3: à cette fin le Secrétariat Général produira une synthèse écrite suffisamment détaillée, de manière à pouvoir orienter efficacement les travaux du GT.*

*Pour ce qui concerne la mission des Ecoles européennes, le Conseil supérieur rencontre un consensus très large sur la vision décrite au 1.3.1, c'est-à-dire s'occuper davantage des élèves qui ne visent pas le Baccalauréat Européen. Le débat doit se poursuivre au sein du GT, quant au coût et aux autres implications de la certification qui leur devrait être délivrée.*

*Le Conseil Supérieur demande au GT « organisation des études » de poursuivre et d'approfondir la réflexion prenant en charge les observations émises, afin de présenter une nouvelle proposition, complète de S1 à S7, qui sera soumise au vote lors de la réunion du Conseil supérieur de décembre. »*

## 1.2 Principes et objectifs du tronc commun de programme des Écoles européennes

L'article 4 de la Convention portant statut des Écoles européennes définit les principes du tronc commun de programme du système des Écoles européennes :

*« L'organisation pédagogique des écoles est fondée sur les principes suivants:*

*1) les études sont suivies dans les langues telles que spécifiées dans l'annexe II;*

*2) cette annexe peut être adaptée par le conseil supérieur en fonction des décisions prises en vertu des articles 2 et 32;*

*3) afin de favoriser l'unité de l'école, le rapprochement et la compréhension mutuelle entre élèves des différentes sections linguistiques, certains cours sont donnés en commun à des classes de même niveau. Ces cours pourront être donnés dans toute langue Communautaire dans la mesure où le conseil supérieur décide que les circonstances le justifient;*

*4) un effort particulier est fait pour donner aux élèves une connaissance approfondie des langues vivantes;*

*5) la dimension européenne est mise en valeur dans les programmes d'études;*

*6) l'éducation et l'enseignement sont donnés dans le respect des consciences et des convictions individuelles;*

*7) des mesures sont prises pour faciliter l'accueil des enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques. »*

Les propositions de nouvelle organisation des études au cycle secondaire, telles que présentées dans ce document, respectent les fondements de l'éducation européenne et renforcent certains aspects en les plaçant dans un contexte d'utilisation des ressources plus rationnel et cohérent.

### 1.3 Mission des Écoles européennes

Le Conseil supérieur d'avril 2013 s'était prononcé en faveur de la formulation de la mission reprise ci-dessous :

Dispenser à tous les élèves une éducation large, plurilingue et multiculturelle de qualité supérieure, de la maternelle à l'école secondaire, préparer les élèves du secondaire supérieur à la vie d'adulte et poser les jalons d'apprentissages futurs.

Ces mots sont interprétés comme signifiant que :

- La finalité des Ecoles européennes consiste à préparer la plupart des élèves, depuis les cycles maternel et primaire et tout au long du cycle secondaire, à atteindre au moins, après 10 années de scolarité, une certification intermédiaire (Certificat d'accomplissement d'études équivalent au niveau 2B-C de la CITE<sup>1</sup> pour les élèves quittant le système);
- Dans le secondaire supérieur (S6-7), les Ecoles européennes ont vocation à préparer les élèves à l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires supérieures de l'enseignement général, c'est-à-dire le Baccalauréat européen (niveau CITE-3) ;
- La scolarité des Ecoles européennes devrait par conséquent s'organiser afin de proposer:
  - une scolarité large à la plupart des élèves jusqu'au niveau CITE-2, le programme scolaire et l'évaluation étant conçus pour préparer à ce niveau ;
  - une orientation axée sur l'enseignement général après le niveau CITE-2 ;le programme scolaire et l'évaluation étant conçus, à ce niveau, pour préparer au niveau CITE-5.

L'efficacité de notre système serait renforcée si le taux de décrochage scolaire diminuait (conformément à l'objectif de la Stratégie 2020 de l'Union européenne en matière d'éducation) et si 90 % des élèves qui entament une scolarité secondaire pouvaient poursuivre leurs études dans le secondaire supérieur ou bien se voir délivrer un certificat d'accomplissement de de scolarité de niveau CITE-2, sans que ce certificat mène nécessairement à des études de niveau CITE-3A-B.

Nous devons viser à dispenser dix ans de scolarité de base solide pour presque tous les élèves et ensuite assurer une préparation appropriée à ceux qui souhaitent s'orienter vers un enseignement supérieur de niveau CITE-5.

En même temps, nous serions en mesure de fournir aux élèves qui quittent notre système scolaire au terme de la scolarité obligatoire (S5) un certificat d'accomplissement d'études de niveau CITE-2 leur permettant d'accéder à une scolarité de niveau CITE-3C ailleurs.

## 2 L'HÉRITAGE DU GROUPE DE TRAVAIL « LANGUES »

Certains mandats du groupe de travail « Langues » figurent encore dans la série de mandats attribués à ce GT :

- 1) enseignement de la L III dès la 1ère secondaire;
- 2) obligation pour les élèves soit de poursuivre l'étude de deux langues étrangères jusqu'au Baccalauréat soit d'obtenir la certification de leurs compétences linguistiques à l'entrée en 6<sup>e</sup> secondaire;

---

<sup>1</sup> Classification internationale type de l'éducation. Pour de plus amples informations, consulter <http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/CITE97-en.pdf>

- 3) les propositions des groupes de travail « Lettres classiques » seraient prises en compte;
- 4) la situation des SWALS devrait être évaluée;
- 5) le projet transversal devrait être intégré au programme scolaire du Baccalauréat. La phase pré-pilote a donné des résultats très positifs. Toutefois, il semblerait que l'évaluation et l'ancrage restent à définir.

Les propositions arrivées à maturité au sein du groupe de travail « Langues » ont été intégrées, dans la limite du possible, à la proposition de nouvelle organisation des études du cycle secondaire.

### **3 PROPOSITIONS DE NOUVELLE ORGANISATION DU CYCLE SECONDAIRE**

#### **3.1 Philosophie des propositions actuelles**

- Adapter l'offre d'études aux **intérêts des élèves** face aux exigences du monde moderne.
- Prendre en compte **l'ouverture du système des écoles européennes** ainsi que les recommandations des différents experts : rapport de l'Université de Cambridge sur le baccalauréat européen en janvier 2009, rapports récents des présidents du jury du baccalauréat européen, rapport Cavada en mai 2011.
- Proposer des solutions pour **rationaliser** davantage l'offre de cours au cycle secondaire.
- Présenter aux élèves **la même offre de cours** pour toutes les écoles européennes et écoles agréées et regrouper en un seul document des informations figurant pour l'instant à divers endroits.
- **Garantir un enseignement généraliste** à tous les élèves autour des 8 compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

#### **3.2 Les données de départ**

Les données des cours créés au cycle secondaire des deux années 2011-2012 et 2012-2013 ont montré qu'un tiers des cours organisés dans les écoles comptent moins de 11 élèves.

Une analyse plus en profondeur a montré que les sujets dans lesquels se concentre la majorité de ces cours sont les cours de Morale non-confessionnelle/Religion, L1 et Mathématiques. Le nombre de cours à option en S6-S7 qui comptent moins de 11 élèves est aussi important.

L'origine du nombre important de cours à effectifs réduits est différente en fonction des domaines :

- Le nombre important de cours de L1 à effectifs réduits est essentiellement lié aux cours créés pour les élèves sans section linguistique (SWALS) ; parce que, presque paradoxalement, selon les règles, ces cours peuvent compter jusqu'à 30 élèves.

L'enseignement de la L1 est un pilier de notre système éducatif ; la modification des règles pour la composition des cours/groupes (2011-01-D-33-fr-8) devrait, à terme, réduire sensiblement le nombre de cours de L1 créés pour un nombre très limité d'élèves (assez souvent 1 ou 2), grâce à une extension de la pratique du groupement vertical sur deux années consécutives.

- Le nombre important de cours de Morale non-confessionnelle/Religion à effectifs réduits est essentiellement lié à l'utilisation de la L1 pour l'enseignement de ces cours de S1 à S7 et de leur large différenciation : un groupe classe (même L1) se divise

d'abord entre Morale non-confessionnelle et Religion et ensuite encore entre les différentes confessions.

S'il est compréhensible que, jusqu'à un certain âge, l'utilisation de la L1 pour ces cours est importante, à partir d'un certain niveau et en parallélisme avec d'autres sujets, l'utilisation de la L2 est proposée. Au cours des deux dernières années, un nouveau cours, donné en L2 et où les élèves ne seraient plus divisés selon leur conviction est proposé.

- Le nombre important de cours de Mathématique à effectifs réduits est essentiellement lié à la différenciation horizontale précoce de ce cours (à partir de S4 et jusqu'en S7); selon les règles actuellement en vigueur, ce cours, délivré en L1, peut compter jusqu'à 30 élèves.

Si la section compte un seul groupe/classe de L1, ce qui est très majoritairement le cas, ce groupe se divise en S4 entre les élèves qui optent pour le cours de Math4 et ceux qui optent pour le cours de Math6. Ce qui fait que pour le même groupe d'élèves, qui reçoivent 4 périodes de cours de L1, 10 périodes de cours de Mathématique sont à créer.

Il serait bien de noter que cette organisation spécifique ne concerne que les cours de Mathématiques dans les Écoles Européennes, ce qui fait que ce sujet absorbe à lui seul 17% des heures à créer en S4.

Cette différenciation horizontale est souvent justifiée par le besoin de répartir les élèves dans des groupes homogènes afin d'obtenir de meilleurs résultats.

Or, la différenciation horizontale de l'enseignement des Mathématiques est loin d'être une pratique commune à tous les systèmes d'éducation à ce niveau ; à titre d'exemple, une telle pratique n'existe pas dans le système du Baccalauréat International: dans ce système la différenciation horizontale est présente seulement au cours des deux dernières années d'études (qui correspondent à S6 et S7 dans notre système).

Les résultats des études internationales, qui ont pour objectif d'orienter les décideurs politiques, indiquent que les systèmes avec un bas niveau de différenciation horizontale précoce atteignent en règle générale des résultats supérieurs à la moyenne et montrent une inégalité socio-économique moindre<sup>2</sup>.

*“L'espoir – frappé au coin du bon sens – que la différenciation institutionnelle renforce la variabilité des performances des étudiants, ne se confirme pas lorsqu'il s'agit de mesurer justice et injustice à l'aune des variations des performances des étudiants.”<sup>3</sup>*

*“En résumé, la corrélation entre qualité et niveau de différenciation institutionnelle est en réalité négative, contrairement à la croyance selon laquelle la différenciation institutionnelle est porteuse de qualité aux dépens de l'équité. Les pays dont les systèmes éducatifs sont sélectifs enregistrent en moyenne des performances inférieures aux pays dont les systèmes éducatifs sont plus complets.”<sup>3</sup>*

*“Une corrélation étroite a été observée entre différenciation institutionnelle et un risque plus élevé de voir des élèves de même âge fréquenter des niveaux d'études différents.”<sup>3</sup>*

Dans « L'enseignement des mathématiques en Europe : Défis communs et politiques nationales », publié par Eurydice, nous découvrons que : “Par exemple, PISA constate

---

<sup>2</sup> Voir PISA 2009 Results: What Makes a School Successful? RESOURCES, POLICIES AND PRACTICES

<sup>3</sup> Voir Results from PISA 2000: “SCHOOL FACTORS RELATED TO QUALITY AND EQUITY”

*que dans les pays où de plus grands nombres d'élèves redoublent, les résultats globaux ont tendance à être moins bons et les disparités sociales plus importantes. De surcroît, dans la plupart des pays et des établissements où les élèves sont orientés vers des filières différentes en fonction de leurs aptitudes, la performance globale n'est pas améliorée mais les différences socioéconomiques sont davantage marquées. Dans les systèmes éducatifs où la sélection intervient à un plus jeune âge, les différences ont également tendance à être plus visibles (OCDE 2004, p. 282-283). Ces tendances se retrouvent à chaque cycle d'évaluation PISA et s'appliquent également aux résultats en maîtrise de l'écrit et en sciences.*"<sup>4</sup>

On serait tenté de croire à un effet positif évident de la réduction de la taille des groupes. Les mêmes publications renvoient aux travaux du Pr Hattie. *"Hattie conclut (2009) à partir des constatations de plus de 300 études sur la répartition (regroupement par niveau d'aptitude à l'échelle de la classe) que l'effet moyen de la taille des groupes sur les résultats est faible – et ce constat concerne aussi bien les mathématiques que les autres disciplines. Hattie ajoute 'la répartition n'a qu'un effet marginal sur les résultats en termes d'apprentissage mais emporte de profondes conséquences négatives en termes d'équité'. Il conclut en déclarant que 'la qualité de l'enseignement et la nature des interactions avec les élèves sont les points essentiels et non la structure compositionnelle des classes' "*<sup>4</sup>

Réduire le nombre d'élèves par groupe semble en réalité avoir plus d'impact sur les conditions de travail des enseignants et peu sur l'apprentissage.

*"Les données des documents d'orientation, tels que les programmes scolaires, montrent que dans la moitié des pays d'Europe, le contenu du cours de mathématiques est le même pour tous les élèves, quelles que soient leurs capacités.*"<sup>4</sup>

Ceci étant dit, la différenciation horizontale en Mathématiques étant une pratique ancrée de longue date dans notre système, il n'est pas proposé ici de l'abandonner purement et simplement. En S4, première année du cycle de pré-orientation, les élèves suivraient tous le même cours de Mathématiques, mais certains d'entre eux, voulant prouver leur intérêt à approfondir leurs connaissances en Mathématiques, pourraient opter pour un cours plus approfondi offert à raison de 3 périodes, temporairement appelé « Mat+ ». Il s'agirait d'une étape intermédiaire avant de différencier les cours de Math4 et Math6 en S5. Les avantages pédagogiques d'une telle structure ont été indiqués.

Les élèves profiteraient aussi d'une flexibilité accrue pour un éventuel passage d'un niveau à l'autre du cours de Mathématiques. Ceux qui auraient opté pour le cours de Mat+ et qui devraient éprouver trop de difficultés, pourraient facilement l'abandonner et rester dans leur cours de Mathématiques "standard". Inversement, ceux qui n'auraient pas opté pour le cours de Mat+ et qui devraient réaliser tardivement leur intérêt pour les Mathématiques, pourraient plus facilement l'ajouter à leur curriculum sans devoir changer leur cours de Mathématiques "standard".

Pour mieux comprendre l'impact d'une telle mesure sur les sections, petites et grandes, une simulation a été réalisée à partir des chiffres de l'année scolaire en cours.

Si cette proposition est acceptée, la taille maximale des groupes de mathématiques en 4<sup>e</sup> secondaire serait limitée, de même que pour les disciplines scientifiques.

---

<sup>4</sup> "Mathematics Education in Europe: Common Challenges and National Policies" - Eurydice

### **3.3 Proposition de nouvelle organisation des études au cycle secondaire (voir 2013-09-D-17-fr-1 ANNEXE I)**

L'annexe I décrit la proposition de nouvelle organisation des études au cycle secondaire.

La mise en application cette nouvelle organisation serait réalisée graduellement :

- Dès septembre 2014 pour les années S1 à S3. En S3, l'option Latin compterait encore 4 périodes pour l'année scolaire 2014-2015 exceptionnellement ;
- Dès septembre 2015 pour S4 ;
- Dès septembre 2016 pour S5.

Pour la proposition formulée en S2 et S3, INTERPARENTS formule une objection quant au choix qui serait imposé aux élèves entre Latin et ICT. INTERPARENTS souhaite que l'introduction de l'option ICT ne se fasse pas au détriment des autres cours. Dans ce modèle, l'élève aurait la possibilité de choisir les deux options à la fois.

De même, le COSUP, le CdP, INTERPARENTS ainsi que M. Brzakala, Inspecteur belge au cycle secondaire, responsable pour les Mathématiques, s'opposent à la proposition touchant à l'enseignement des Mathématiques. A l'approche modulaire proposée pour la seule année S4, ils préfèrent l'approche actuelle soit deux cours distincts : Math4 et Math6.

Pour la proposition visant à réorganiser les années S6 et S7, le Groupe de Travail recommande que de l'impact des propositions formulées pour les années S6 et S7 sur la validité du Baccalauréat européen et sa reconnaissance auprès des Universités fasse l'objet d'une analyse externe confiée à un centre ou réseau de centres universitaire(s).

Même s'il reconnaît que les choix des élèves ne peuvent être illimités, INTERPARENTS s'oppose à cette approche qui veut changer absolument le système en vigueur. Il conviendrait plutôt de le valoriser via l'approche multidisciplinaire actuelle qui est appréciée notamment par les Universités. INTERPARENTS souhaite donc maintenir la flexibilité.

## **4 CRITÈRES POUR LA CONTINUITÉ DES SECTIONS AU CYCLE SECONDAIRE**

À la suite du mandat confié par le Conseil supérieur, le Groupe de Travail « Organisation des études » s'est également penché sur la problématique de la continuité des sections linguistiques entre le cycle primaire et secondaire au sein des Ecoles européennes.

Le groupement vertical des élèves est beaucoup plus facile à réaliser au cycle primaire que au cycle secondaire. Ce qui fait que quand une section compte un nombre très limité d'élèves, si au cycle primaire on arrive à augmenter la taille moyenne des cours en groupant les élèves en vertical, au secondaire nous constatons un nombre élevé de cours donnés dans la L1 de la section à des groupes comptant très peu d'élèves.

Pour cette raison, il est proposé d'adopter les critères suivants :

### **4.1 Sections linguistiques actuellement existantes au cycle secondaire**

Quand, au cours de l'année scolaire  $n$ , le nombre d'étudiants n'atteint pas, de P5 à S6, 50 unités, la section linguistique ne continuera pas au-delà de la 5<sup>ème</sup> primaire à partir de l'année scolaire suivante ( $n+1$ ). La fermeture de la section se fera de manière progressive:

d'abord le niveau S1 en  $n+1$  et, ensuite, le niveau suivant, chaque année scolaire consécutive, jusqu'à la fermeture complète de la section linguistique au cycle secondaire.

Les étudiants de cette section prendront donc graduellement le statut de SWALS.

#### **4.2 Sections linguistiques existantes au cycle primaire mais pas au cycle secondaire**

Quand le nombre d'étudiants n'atteint pas, de M1 à P5, 50 unités, la section linguistique ne continuera pas au-delà de la 5<sup>ème</sup> primaire.

### **5 PROPOSITIONS**

Il est proposé au Conseil d'inspection secondaire et au Comité pédagogique mixte de recommander au Conseil supérieur d'approuver :

- a) La proposition relative à la réorganisation des études secondaires de S1 à S5 décrite aux points 1.1 et 1.2 de l'annexe I du présent document ainsi que la proposition du calendrier de sa mise en application décrite au point 3.3 du présent document ;
- b) La proposition de demander au Conseil Supérieur un mandat pour faire réaliser une analyse externe de l'impact des propositions formulées pour les années S6 et S7 sur la validité du Baccalauréat européen et sa reconnaissance auprès des Universités ;
- c) La proposition formulée en matière de continuité des sections linguistiques du cycle primaire au cycle secondaire telle que reprise aux points 4.1 et 4.2 du présent document.